

Un musée point-com Le label « patrimoine mondial »

Luc Noppen and Lucie K. Morisset

Volume 23, Number 1, Spring 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071373ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071373ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Noppen, L. & Morisset, L. K. (2004). Un musée point-com : le label « patrimoine mondial ». *Téoros*, 23(1), 82–85. <https://doi.org/10.7202/1071373ar>

Un musée point-com

Le label « patrimoine mondial »

Luc Noppen et
Lucie K. Morisset

Il y a quelques mois, Krzysztof Pomian (2003) écrivait du patrimoine, comme des trésors des musées, qu'ils sont le fait d'un sacrifice : la patrimonialisation extrait des objets visibles de la sphère des activités utilitaires pour les destiner « aux êtres supposés habiter l'invisible » et, à cette fin, « pour les soumettre à une protection spéciale et les exposer au regard dans des lieux destinés à cet effet ». Ainsi formons-nous des collections de patrimoines, vouées à des héritiers invisibles (en ce qu'ils n'existent pas encore) : miroirs des singularités historiques, organisationnelles ou fonctionnelles de chaque société légataire, le patrimoine familial, dédié aux enfants, ou le patrimoine national, pour ceux de la patrie, en sont des exemples. L'une des plus récentes extensions de cette activité de collectionnement porte le nom de Liste du patrimoine mondial, qui réunit des « objets merveilleux » à l'échelle planétaire, sélectionnés dans l'ici-bas pour être transmis à l'au-delà qui nous succédera dans le temps. Mais le patrimoine mondial est-il vraiment sacré ?

La *Convention pour la protection du patrimoine mondial* a été adoptée par l'Unesco en 1972 et ratifiée, depuis, par près de 180 États membres de l'ONU, dont l'Unesco (l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, est une créature). La *Convention* encadre l'inscription de sites sur une *Liste du patrimoine mondial* et « fixe les devoirs des États parties dans l'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites¹ ». Il s'agit, selon l'Unesco, de « l'un des plus universels des moyens légaux pour la protection du patrimoine culturel et nature² ». En effet, après un départ assez lent – les douze premiers sites n'ont été inscrits qu'en 1978 –, la collection a crû (et croît encore) de façon exponentielle : à la fin du mois de juillet 2003, l'inventaire s'élevait à 754 sites « de valeur universelle exceptionnelle » (on en comptait 137 en 1982 et 380 en 1992³), dont 542 sites culturels, 149 naturels et 23 sites « mixtes ». L'expansion ne semble pas devoir s'arrêter : comme l'ont remarqué quelques exégètes du « nomadisme » du patrimoine⁴, l'Unesco, en 1998, a entrepris de proclamer aussi les « Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » – sans doute dans la foulée des orientations stratégiques adoptées à l'occasion du vingtième anniversaire de la *Convention*, au chapitre desquelles figurait la « completion of the identification of the world heritage », sur la base, notamment, de « global studies⁵ ». De

quoi, à tout le moins, faire saliver le promoteur touristique ; comme le remarquait Olivier Lazzarotti, déjà en 2000, sept des dix pays collectionnant le plus grand nombre de sites « mondiaux » comptaient parmi les dix premiers pays d'accueil de touristes internationaux (Lazzarotti, 2000).

En deçà de cette fructueuse labellisation (ou *branding* dans la langue de l'industrie) et sans même aborder l'essoufflement prévisible ou la possible lassitude du Grand Collectionneur, force est de constater que la *Liste* suscite quelques problèmes, mis en exergue par les critiques qui (elles aussi) fusent en nombre croissant. Créée dans la foulée de la mise en péril des temples d'Abou Simbel (Égypte) par la construction d'un barrage (on les démonta finalement pour les reconstruire à l'abri du réservoir d'Assouan), la *Liste* promettait d'assurer la solidarité internationale autour de sites « extraits de la sphère utilitaire » pour devenir des témoins importants de l'humanité et être protégés, dans l'esprit d'une responsabilité partagée et d'une péréquation Nord-Sud qui veillerait au collectionnement approprié, par exemple du patrimoine préhistorique, du patrimoine de l'Antiquité, du patrimoine précolombien. Cette mondialisation du monument historique – puisqu'il faut bien l'appeler ainsi – avait deux corollaires. D'une part, grâce au choix éclairé d'un comité d'experts de différents pays (le Comité du patrimoine mondial), la *Liste* pouvait recueillir l'attention et les fonds des « pays riches » pour soutenir les efforts de ceux qui l'étaient moins⁶. D'autre part, comme c'est le fait de tout patrimoine, l'inscription sur la *Liste* subsume l'usufruit des sites « sacrifiés » sous une instance supérieure : en l'occurrence, par analogie avec les patrimoines nationaux qui extirpent des biens publics du domaine privé, la patrimonialisation mondiale dé-nationalise les sites en question, en les retirant de la juridiction nationale pour les placer sous juridiction internationale⁷.

Ce sont ces deux « natures » de la *Liste* qui engendrent aujourd'hui un certain nombre d'irritants. Plusieurs ont argué que l'Unesco – pour les uns « infiltré » par les pays en développement, pour d'autres dominé par les États-Unis – attaquait la souveraineté des États par le biais de la *Liste du patrimoine mondial* ; tandis que les États-Uniens questionnaient l'absence de droit de regard du Congrès (et des propriétaires concernés) sur le collectionnement en leur pays, on a aussi réalisé qu'en raison de leurs importantes dimensions, les sites inscrits en Australie équivaldraient bientôt à émarger la juridiction australienne de la moitié du territoire national⁸. Dans les faits, on peut à tout le moins remarquer, par exemple, qu'une bonne quinzaine des sites du patrimoine mondial de Grande-

Bretagne ont été inscrits sur la *Liste* alors que le Royaume-Uni s'était retiré de l'Unesco (après, toutefois, avoir ratifié la *Convention*, en 1984⁹) ; que c'est d'après une proposition de la Jordanie que le Comité du patrimoine mondial, réuni expressément sur cette question lors d'une Première session extraordinaire, en 1981, a inscrit sur la *Liste* la « Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts » (le Comité ayant alors refusé d'entendre Israël, qui ne ratifierait la *Convention* qu'en 1999¹⁰) ; que l'Albanie, qui a par bonheur ratifié la *Convention* en 1989, a reçu en 1999, avec le soutien de la Banque mondiale, des fonds de l'IDF¹¹ pour gérer le site de Butrint¹², inscrit sur la *Liste* depuis 1992.

À juste titre, d'autres critiques ont souligné que, contrairement à l'intention originelle, la *Liste* s'est très rapidement remplie d'un grand nombre de monuments occidentaux, particulièrement dans l'hémisphère septentrional : ensemble, l'Europe et l'Amérique du Nord regroupent plus de « chefs-d'œuvre de l'humanité » que le reste de la planète et près de sept fois le nombre de sites du continent africain. Certes appuyée par l'option de l'Unesco de ne (généralement...) considérer que les sites des États parties, cette « confiscation » s'explique, notamment en transparence des délibérations, année après année, du Comité du patrimoine mondial : le « patrimoine » en question naissant du « culte chrétien de la trace » (Babelon et Chastel, 1980), le réflexe occidental, du proche au lointain, a présidé à la « macdonaldisation » de l'héritage de l'humanité. L'authenticité, comme l'Unesco l'a découvert depuis peu, loge bien plus dans le regard (rétrospectif) du légataire que dans le patrimoine : cela, qui permet aussi de comprendre qu'on ait inscrit le château de Versailles et la cathédrale de Chartres (1979) avant le Taj Mahal (1983) et Istanbul (1985), ou le site industriel d'Ironbridge (1986) avant l'acropole d'Athènes (1987) et Pompéi (1997), détermine la double, mais linéaire trajectoire de la liste, de l'Occident à l'Antiquité et de l'Occident au monde.

Le troisième créneau des critiques lancées à la *Liste du patrimoine mondial* va dès lors de soi, au moment où, comme l'a écrit Dean MacCannell, « *Tourism becomes the central drive [...] in urban and regional development [and] transforms itself and the world around* » (MacCannell, 2000) : l'Occident a vite saisi le potentiel touristique du label « patrimoine mondial », d'autant qu'on y disposait de l'infrastructure nécessaire à une exploitation et à un développement qui, en retour, soutiendraient la conservation escomptée. « *Quadrature du cercle* », comme l'écrivait Claude Moulin (1994), d'ailleurs assez bien maîtrisée par l'Occident, mais souvent hors de contrôle dans les sites extraoccidentaux ; si, pour la première fois cette année, l'Unesco tient un kiosque à la Bourse internationale du tourisme (Berlin), les appels contre « l'invasion touristique » de Machu Picchu (Pérou¹³), de Luang Prabang (Laos¹⁴), d'Angkor (Cambodge¹⁵), de Hue (Vietnam¹⁶), de Chine, du Belize et d'ailleurs persistent. Rien de bien étonnant là non plus : bien qu'elle soit souvent décodée par les collectivités comme un outil de protection juridique et un instrument financier de développement, la *Liste* n'est guère qu'une collection de labels¹⁷ – sans doute plus, d'ailleurs –, que de patrimoine. C'est, de fait, dans le domaine de la labellisation (touristique) qu'elle a surtout fonctionné ; au bout du compte, la *Liste* ne protège les sites que là où ils sont déjà effectivement protégés. En 2004-2005, l'Unesco affectera au patrimoine mondial (le poste budgétaire regroupant les organismes statutaires et le patrimoine en cause) 27 millions de dollars. C'est deux fois le coût de la restauration de la cathé-

drale Marie-Reine-du-Monde, à Montréal, un peu moins que le tiers du montant annoncé pour la Grande Bibliothèque du Québec et environ 20 % de la somme consacrée au patrimoine religieux par l'État québécois. Peu d'espoir, donc, pour les 35 sites inscrits cette année à la *Liste du patrimoine mondial en péril*, ce sous-catalogue de la *Liste* qui recense les menaces humaines ou naturelles aux sites collectionnés et qui, elle aussi, engraisse année après année.

C'est d'ailleurs sur cette *Liste du patrimoine en péril* que l'Unesco (2003) vient d'inscrire le « Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan », qu'on se rappellera peut-être mieux sous la désignation des « Bouddhas de Bamiyan » détruits par les Talibans en 2001. Détruits, en effet, malgré les invocations arguant, d'un peu partout sur la planète, qu'il s'agissait là d'un « patrimoine mondial » ; les monuments n'étaient pourtant pas encore inscrits sur la *Liste*, depuis que le Comité du patrimoine mondial avait décliné la proposition à cet égard de l'Afghanistan, parce que « *les conditions auxquelles [il] avait subordonné leur inscription sur la liste n'étaient pas remplies* » (les Talibans, par la suite, ne s'étant évidemment jamais acquis la reconnaissance de l'ONU¹⁹). L'épisode de la destruction des statues afghanes n'est pas moins révélateur de ce mal plus profond : défendus à grand renfort du puissant « label », c'est aujourd'hui à travers lui, « vestiges archéologiques » du patrimoine mondial automatiquement réintégrés aux circuits touristiques²⁰, que les bouddhas passeront à la postérité²¹.

On dit d'une société « point-com » (*dot com*) qu'elle équivaut, linguistiquement, à une entreprise virtuelle. Soutenue par des milliers de pages numériques vouées au tourisme, l'omniprésence du patrimoine mondial sur Internet paraît alors inversement proportionnelle à son potentiel de durée ici-bas, en dépit des efforts de l'Unesco qui, au demeurant, exploite un excellent site Internet. Alors que le patrimoine mondial devenait un label touristique²², l'Unesco a, en 1994, substitué aux *études* globales proposées une *stratégie* globale²³ : en d'autres mots, on a remplacé le projet « d'ouvrages résultant de l'application de l'esprit cherchant à comprendre » par l'abstraction d'un « ensemble d'objectifs opérationnels ». Avec, pour premier objectif, le « renforcement de la crédibilité de la *Liste du patrimoine mondial* »²⁴. Pour rééquilibrer le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest, pour mieux répondre aux attentes des pays en voie de développement, l'Unesco a cependant ouvert la boîte de Pandore, celle de l'authenticité²⁵ qui, toujours, avait déterminé son collectionnement²⁶. Le critère occidental ne satisfaisant plus, la mouvance anthropologique insistant en faveur d'une approche polysémique et holistique du patrimoine et l'ère des point-com, justement, trouvant son apogée ont alors culminé dans la *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel*. Cette ultime abstraction du patrimoine était d'autant plus facile que le « label », invoqué par des figures d'empowerment locales ou mis en réseau à l'échelle planétaire par des commerces touristiques, y retrouvait son véhicule favori : le virtuel.

C'est sur ce chemin, certes pavé de bonnes intentions, que l'on trouve les plus récentes initiatives de l'Unesco, dont plusieurs partenariats avec le secteur privé. Parmi ceux-ci, le projet « Sojourn HD », mis sur pied par une société étatsunienne, la World Heritage Society, est des plus probants : « *a unique marketing program that showcases the use of consumer digital technologies to create a permanent record of the 730 sites that have achieved World Heritage Designation* »²⁷. Effort de reconnaissance des sites ou mise en mar-

ché de matériel informatique au nom du patrimoine mondial ? Le label, dans tous les cas, alimente maintenant davantage la virtualisation du patrimoine que sa conservation réelle. Le collectionnement sacrificiel de la *Liste* se voue donc toujours « aux êtres supposés habiter l'invisible » et souvent, parmi eux, aux voyageurs de la toile mondiale ; mais l'au-delà, du coup, ne nous succède plus. Derrière l'écran de nos ordinateurs et dans les circuits de leurs matrices, il nous est simultané. Comment, dès lors, comprendre aujourd'hui la prétention *légataire* de la *Convention* à « l'un des plus universels des moyens légaux pour la protection du patrimoine culturel et naturel²⁸ » ?

La réponse nous est donnée par la *Stratégie globale*. Afin de rétablir la « crédibilité de la *Liste* », le Comité du patrimoine mondial avalise maintenant deux grandes politiques. L'une incite en faveur de la reconnaissance de sites transfrontaliers, qui, par exemple, soutient « l'initiative de cinq États parties des Andes [à] collaborer au processus d'inscription de routes baptisé *Qhapac Nan – Camino Inca sur la Liste du patrimoine mondial*²⁹ ». Si cette attitude de l'Unesco n'est sans doute pas étrangère à la popularité croissante des « routes à thème » au sein de l'industrie touristique, il faut surtout y reconnaître la réplique de l'organisation aux critiques quant à l'hégémonie planétaire de la *Liste* : le Comité du patrimoine mondial peut en effet « se féliciter [de l'instauration] d'une coopération multinationale », tout en réaffirmant une position plus ou moins post-coloniale, puisqu'il « invite les États parties dont le patrimoine est bien représenté sur la Liste [...] à assister les États parties sous-représentés³⁰ ». L'autre politique répond au caractère peu démocratique reconnu aux « décisions d'experts » qui, jusqu'ici, ont subsumé les États (et leurs populations), pour peu qu'ils soient signataires de la *Convention*, sous la dictature du Grand Collectionneur mondial : le « Centre du patrimoine mondial » doit en effet veiller à la mise en place de mécanismes de consultation, sinon toujours avec les populations, à tout le moins avec les « États parties concernés » à qui l'on remettrait la responsabilité réelle d'identification et de gestion des sites du patrimoine mondial. Cette délégation à l'échelle locale, certes, pourrait invalider la possibilité de protéger des « objets merveilleux », « chefs-d'œuvre de l'humanité » sous le regard occidental mis en péril par le contexte culturel local : les bouddhas de Bamiyan, que le filet de l'Unesco a de toute façon échappés, auraient pu être un cas d'espèce à cet égard. L'exemple met néanmoins en exergue le véritable paradoxe d'un « patrimoine mondial » ébranlé par la mondialisation (des échanges) et la perspective holistique qui, en ouvrant la boîte de Pandore de l'authenticité, miment le culte chrétien de la trace. Dans le *big bang* d'un patrimoine maintenant culturel, naturel, mixte, oral et immatériel se dessine l'ultime interrogation anthropologique soulevée avec l'éventualité d'un patrimoine extra-occidental : pourquoi y aurait-il une gestion mondiale des spécificités locales ?

En attendant une réponse, il semble qu'Internet reste le seul « au-delà » possible d'une conception de plus en plus virtuelle d'un sacrifice circulaire et de la collection, dont Pomian (2003) nous apprend aussi qu'elle « a pris des siècles à passer de la sphère du pouvoir à celle du savoir ». Quant au sacré, logé dans une « valeur absolue » atomisée en tant de traces et pourtant nivelée par l'idée même d'une mise en musée équitable, homogène et réseautée, sans doute faudrait-il attendre que, par le chemin inverse, le collectionnement mondial retourne aux « objets merveilleux » pour le voir revenir.

Notes

- 1 « À propos de la Convention » [www.unesco.org], consulté le 18 mars 2004.
- 2 « La Convention du patrimoine mondial » [www.unesco.org], consulté le 18 mars 2004.
- 3 Lire à ce sujet Whitbourn, Philip, « World Heritage Sites – the First Thirty Years », *Society of Antiquaries of London* [www.sal.org.uk], consulté le 14 février 2002.
- 4 L'expression du « nomadisme » nous a été donnée par Choay (1992). Les travaux se sont cependant multipliés, en amont et en aval, pour analyser l'extension des objets, des domaines et des lieux du patrimoine, dont la *Liste* est certainement un cas d'espèce. On consultera notamment Hartog (2003) et, au départ du présent article, Noppen et Morisset (2003).
- 5 Les annexes du rapport ne sont, pour l'instant, disponibles qu'en anglais (Unesco, 1992 : annexe II).
- 6 « For the purpose of this Convention, international protection of the world cultural and natural heritage shall be understood to mean the establishment of a system of international co-operation and assistance designed to support States Parties to the Convention in their efforts to conserve and identify that heritage » (Unesco, 1992... : article 7).
- 7 « Whilst fully respecting the sovereignty of the States on whose territory the cultural and natural heritage mentioned in Articles 1 and 2 is situated, and without prejudice to property right provided by national legislation, the States Parties to this Convention recognize that such heritage constitutes a world heritage for whose protection it is the duty of the international community as a whole to co-operate » (Unesco, 1992... : article 6, par. 1).
- 8 Lire notamment Kjoss, Berit, « World Heritage 'Protection.' UNESCO's War Against National Sovereignty » [www.crossroad.to/text/articles], consulté le 18 mars 2004. En date du 18 mars 2004, les blogues et les forums abondent sur ce thème des prétentions hégémoniques de l'Unesco ; voir par exemple : Slave, Chris, « Dangers of the World Heritage List » [www.shire.net/big.brother] ; « True conspiracies : World Heritage and One World Government » [www.trueconspiracies.com] ; Dato' Dr. Salleh Mohd Nor, « Stop Logging on World Heritage Site », *e-Nvironment* [www.msn.org.my] ; « World Heritage Programs Threaten You » [www.landrights.org].
- 9 Lire à ce sujet Whitbourn, *op. cit.*
- 10 Bien que le rapport de la Première session extraordinaire de 1981 ne le mentionne pas explicitement, l'historique que fournit aujourd'hui l'Unesco de cet épisode précise « [qu']étant entendu à l'époque que cette inscription ne devait en aucun cas être considérée comme un moyen de faire consigner des revendications politiques ou de souveraineté par un État quelconque » ; le site Internet de l'Unesco évoque que l'inscription de Jérusalem sur la liste, nonobstant l'origine jordanienne de la proposition pourrait être en accord avec le plan de partition des Nations unies de 1947 (!) « qui considérerait Jérusalem comme un corpus separatum qui n'était situé ni en Israël ni en Jordanie » ([whc.unesco.org/nwhc.fr/pages/doc/mainf5.htm], consulté le 18 octobre 2004). En 1981, les États-Unis ont argué selon la *Convention*, « which provide that the nominating State submit only those sites which are 'situated in its territory,' which require that the consent of 'the State concerned' be obtained and which require that the nominating State provide an effective plan for the protection and management of the site » (Unesco, 1981). Selon le rapport de la Première session, la proposition de la Jordanie fut néanmoins avali-

- sée par le Comité du patrimoine mondial sans l'avis d'Israël, puisque Israël n'était pas encore signataire de la *Convention*.
- 11 Institutional Development Fund.
 - 12 « World Bank Grant Helps New Unesco World Heritage Site in Albania », Washington, 23 mai 2000 [www.worldbank.org], consulté le 18 mars 2004.
 - 13 Moulin (1994), *op. cit.* ; Clevenger, Elizabeth, « Heritage, Management, Preservation, and World Heritage Sites », travail présenté au professeur B. Lusignan, l. i., d. i. [www.stanford.edu/class/e297c/World%20Heritage%20Sites.pdf], consulté le 18 mars 2004.
 - 14 Nguyen Bui Cam Ly, « Tourists Threaten Fragility of Ancient Sites » [www.cyberdyaryo.com], consulté le 9 avril 2003 ; Nguyen Bui Cam Ly, « As Hordes of Tourists Come, Heritage Goes » [www.ipsnews.net], 2003, consulté le 18 mars 2004.
 - 15 Nguyen Bui Cam Ly, « Tourists... », *op. cit.* ; Lazzarotti, 2001 : 54-58.
 - 16 Nguyen Bui Cam Ly, « Tourists... », *op. cit.*
 - 17 Cette problématique d'une labellisation réductrice avait déjà été abordée dans Noppen (1991 : 447-452).
 - 18 Unesco, 1984.
 - 19 Certains ont d'ailleurs argué que la position de l'Unesco, derrière les dispositions de la *Convention*, a facilité la destruction menée par les groupes extrêmes au sein des Talibans : « *The Taliban's failure to obtain recognition by the United Nations—which, by the way, made it impossible to nominate the Bamiyan Buddhas for the World Heritage List—weakened the position of the moderates among them, who had obtained the reopening of the Kabul Museum. It may also have turned the concern for the statues expressed by the international community, whose ostracism the Taliban represented, to the monument's disadvantage* » (Gamboni, 2001 : 11).
 - 20 Sans compter les centaines de pages Internet vouées au tourisme qui ont fait ressurgir l'Afghanistan de ses cendres, on peut mentionner des commentaires comme celui-ci : « *Afiter Kabul, Bamiyan is probably Afghanistan's most accessible and most secure destination [...] The two giant Buddhas, destroyed by the Taliban over a two-week period in 2001 are about a twenty-minute walk from the village and about a ten to fifteen-minute walk from each other. Their empty enclosures are visible from anywhere in the village and beyond. Between the two Buddhas are dozens upon dozens of caves presently home to a number of refugees. [...] Although the figures have been completely destroyed I'm going to refer to them in the present tense as if they still survive. And many would say that as the spirit will live forever, then so, too, do the Buddhas. And besides, it's easier to say 'the Buddhas' than to say 'where the Buddhas once stood.' We walked up to each of the Buddhas. At each a gate blocks entry and a UNESCO sign warns to stay away. There is very little left in the pile of rubble and certainly nowhere near enough to begin a restoration process. A guard approached us and the first thing he wanted to know was did we have a letter authorizing us to be here. Well, that's a marvelous way to promote tourism! Require letters of permission to visit the tourist sites! Well of course we didn't have a letter but we did have 100 Afghanis (about \$2) and with that we were told to return tomorrow morning around 9 a.m. for the full tour* » (« Bamiyan : Where giant Buddhas once stood », *Tales of Asia* [www.talesofasia.com], consulté le 19 mars 2004).41
 - 21 À tout le moins jusqu'à ce qu'on les reconstruise à l'identique en un autre lieu, si le projet qui fait actuellement débat est avalisé.
 - 22 Lire à ce sujet Moulin, *op. cit.*
 - 23 Avec l'argument : « *In addition, the expert group preferred the more dynamic, continuous, and evolutionary concept of a 'Global Strategy'* to the term 'Global Study,' which conjured up the idea of a study that was rigid, unique, and definitive » (Unesco, 1994).
 - 24 Unesco, 2003 : 122.
 - 25 Lire notamment, pour s'en rendre compte, Unesco, 2001.
 - 26 Comme l'écrit Jorinde Seijdel, « *In its 'collection' there is only room for 'authentic masterpieces,' which in turn have to be as intact and complete as possible* » ; « Operation Re-store World », *Mediamatic* [www.mediamatic.net], 1994.
 - 27 [www.worldheritagesociety.com], consulté le 19 mars 2004.
 - 28 « La Convention du patrimoine mondial » [www.unesco.org], consulté le 18 mars 2004.
 - 29 Unesco, 2003 : 122.
 - 30 Unesco, 2003 : 123-124.

Bibliographie

- Choay, Françoise (1992), *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil.
- Gamboni, Dario (2001), « *World Heritage. Shield or Target ?* », *Conservation*, vol. 16, n° 2, p. 11.
- Hartog, François (2003), *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil.
- Lazzarotti, Olivier (2001), « Angkor ; Faut-il réveiller la Belle au bois dormant », *Téoros*, vol. 20, n° 3, p. 54-58
- Lazzarotti, Olivier (2000), « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *Mappemonde*, vol. 57, n° 1, p. 15.
- MacCannell, Dean (2000), « Cultural Tourism », *Conservation*, vol. 15, n° 1.
- Moulin, Claude (1994), « Tourisme international et sites du patrimoine mondial : la quadrature du cercle ? », *Bulletin de l'ICOMOS*, vol. 13, n° 3.
- Noppen, Luc (1991), « Villes du patrimoine mondial: enjeux et potentiels », *Actes du Premier colloque international des villes du patrimoine mondial*, Québec, Société pour la mise en valeur de Québec, novembre, p. 447-452.
- Noppen, Luc, et Lucie K. Morisset (2003), « Le patrimoine est-il soluble dans le tourisme ? », *Téoros*, vol. 22, n° 3, automne.
- Pomian, Krzysztof (2003), *Des saintes reliques à l'art moderne. Venise-Chicago XIII -XX^e siècle*, Paris, Gallimard, p. 8.
- Unesco (2003), Comité du patrimoine mondial, *Vingt-septième session*, Paris, 30 juin-5 juillet 2003, Paris, 10 décembre 2003, WHC-03/27.COM/24.
- Unesco (2001), *Expert meeting on Authenticity and Integrity in an African Context*.
- Unesco (1994), World Heritage Committee, *Expert Meeting on the "Global Strategy" and thematic studies for a representative World Heritage List*, Phuket, Thailand, 12-17 novembre 1994, Paris, 13 octobre 1994, WHC-94/CONF.003/INF.6.
- Unesco (1992), *Convention Concerning the Protection of the World Cultural Heritage. World Heritage Committee Sixteenth Session*, Santa Fe, 7-14 décembre 1992, WHC-92/CONF.002/12, Paris, 14 décembre 1992, annexe II.
- Unesco (1984), Comité du patrimoine mondial, *7^e session ordinaire*, Florence, 5-9 décembre 1983, Paris, janvier 1984, SC83/CONF.009/8.
- Unesco, (1981), *Convention Concerning the Protection of the World Cultural Heritage. World Heritage Committee First Extraordinary Session*, Paris, 10 et 11 septembre 1981, Paris, 30 septembre.